

UNION DEPARTEMENTALE CGT DE SAONE ET LOIRE

Publication comptes 2018

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE

Charges	31/12/2018	Produits	31/12/2018
Charges d'exploitation (I)	210 272	Produits d'exploitation (I)	191 168
Achats	1 213	Cotisations	79 491
Autres charges externes		Subventions	6 975
Autres services extérieurs	127 409	Autres produits	104 702
Impôts et taxes		Transfert de charges	
Charges de personnel	81 650	Reprise des amortissements et provisions	
Autres charges externes			
Dotations aux amortissements et provisions			
Charges financières (II)	0	Produits financiers (II)	474
Charges exceptionnelles (III)	12 670	Produits exceptionnels (III)	22 298
Engagements à réaliser sur contribution de financement (IV)		Contributions de financement - report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (IV)	
Total (I+II+III+IV)	222 942	Total (I+II+III+IV)	213 940
Solde créditeur : excédent		Solde débiteur : déficit	9 002
Total Général	222 942	Total Général	222 942

BILAN SIMPLIFIE

Actif	31/12/2018			Passif	31/12/2018
	Brut	Amort. et dépr.	Net		
Actif immobilisé (I)	7 132	0	0	Fonds syndicaux	0
Actif incorporel	7 132		0	Reserves	
Actif corporel			0	Report à nouveau	135 123
Actif financier			0	Résultat	9 002
				Fonds propres (I)	126 121
Actif circulant (II)	96 683	0		Provisions (II)	
Stock et fournitures	96 683			Fonds dédiés (III)	
Créances				Dettes financières	
				Dettes diverses	107 328
Disponibilités (III)	129 634			Total (IV)	107 328
Comptes de régularisation (IV)				Comptes de régularisation (V)	
Total (I+II+III+IV)	233 449	0	0	Total (I+II+III+IV+V)	233 449

1. Faits majeurs de l'exercice :

L'union départementale CGT de la Saône et Loire n'a pas relevé de faits majeurs au cours de l'exercice 2018.

2. Principes-règles-méthodes comptables :

Conformément aux dispositions du plan comptable général (règlement CRC n° 99-03), les comptes annuels satisfont aux principes suivants

- Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat en date de clôture.
- Ils permettent leur comparabilité d'un exercice à l'autre - ils respectent le principe de permanence des méthodes
- Ils sont établis dans une perspective de continuité d'exploitation
- Ils sont réguliers et sincères
- Ils sont établis dans une optique de prudence

3. Informations relatives au bilan

➤ **Etat de l'actif immobilisé**

L'UD CGT 71 ne dispose d'aucun patrimoine en propre.

Les locaux sont mis à disposition par la ville du Creusot selon une convention écrite.

➤ **Echéances des créances et dettes**

Les créances intra-syndicales n'ont par définition, pas d'échéances propres. Leur règlement résulte d'un processus précis et intervient dans des délais raisonnables.

Concernant la formation syndicale, les recettes sont encaissées confédéralement, ce qui peut reporter les recettes à N+1.

Les créances s'élèvent à **96 683 euros**.

Les dettes sociales s'élèvent à **7145€** et les autres dettes à **89 538€**

L'UD CGT 71 n'a pas contracté d'emprunt durant l'exercice. Elle n'a pas de dettes financières à ce titre.

Sa trésorerie nette totale s'élevait à **129 634€** au 31/12/2018.

➤ **Etat des fonds propres syndicaux**

Les fonds propres syndicaux initiaux ont été reconstitués lors du bilan d'ouverture au 1^{er} Janvier 2011 pour un montant de 50779 euros.

Après reports à nouveau des exercices 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016 et 2017 les FONDS SYNDICAUX étaient donc de 135 123€ au 1^{er} Janvier 2018.

L'exercice 2018 dégage un déficit de 9002€.

Au 31/12/2018 , les fonds syndicaux s'élèvent à **126 121€ euros**

4. Informations relatives au compte de résultat

➤ **Les ressources**

Les cotisations sont comptabilisées selon la méthode de l'encaissement effectif.

Ressources de l'année

Cotisations reçues (COGETISE) :	79491€
Reversement de cotisations :	0€
Subventions perçues :	6975€
Autres produits d'exploitations perçus :	104702€
Produits financiers perçus :	474€
TOTAL :	191642€